



CHU Clermont-Ferrand

Septembre 2025

## Spécial 80 ans de la Sécurité Sociale : N°3 : Septembre 2025

**Réunion-Débat, le 02 octobre  
2025 petit Amphi IFSI, à 13H30**



### Qu'est-ce qui fonde la Sécurité Sociale :

La Sécurité sociale est fondée sur des principes profondément solidaires, démocratiques et de justice sociale, issus du programme du Conseil National de la Résistance (CNR) de 1945 :

- **Le principe fondamental : "Chacun cotise selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins"** Solidarité intergénérationnelle et professionnelle : Les actifs financent les retraites des anciens, les bien-portants financent les soins des malades, les salariés en emploi soutiennent ceux qui sont au chômage. **Pas une assurance individuelle mais un système collectif de protection sociale.**
- **Un financement par le travail, pas par l'impôt.** Les cotisations sociales sont du salaire différé, c'est-à-dire du salaire socialisé, mis en commun pour se protéger collectivement. **A l'opposé de la fiscalisation** (ex : CSG, TVA sociale) qui transforme une logique de droits en logique d'assistance.
- **Une gestion démocratique par les travailleurs :** À l'origine, la Sécurité sociale était **gérée par les représentants élus des assurés sociaux**, principalement les salariés. Pour la CGT, cette **gestion par les intéressés eux-mêmes** est essentielle : elle garantit une protection sociale indépendante du pouvoir politique et du marché. **La CGT se bat pour le retour à cette gestion démocratique.**
- **Un droit universel et inconditionnel :** Chaque personne a droit à la protection sociale **du seul fait de vivre et de travailler en France**, sans conditions de ressources ou de statut. Elle couvre la santé, la retraite, les accidents du travail, la famille, le chômage.

**Ce que dénonce la CGT aujourd'hui :** La perte de la gestion démocratique au profit de l'État (ordonnances Juppé 1996) et des assurances privées ; la transformation de la Sécurité sociale en filet de sécurité minimal, au lieu d'un **outil de justice sociale et d'émancipation.**



**Pourquoi la Cgt défend le salaire socialisé ?** Qu'est-ce que le **salaire socialisé** ? C'est la part du salaire qui ne passe pas par le circuit des banques, mais qui est **mis en commun** via les cotisations sociales pour financer : La **Sécurité sociale** (maladie, retraite, famille, accidents du travail...), l'**Assurance chômage**. **Pour la CGT, ce n'est pas une charge, mais une richesse créée par les travailleurs.**

### Pourquoi la CGT défend la Sécurité Sociale ?

- **1. Un outil de solidarité entre tous les travailleurs :** Mutualise les risques (maladie, chômage, vieillesse...), protège les assurés, **créé un droit universel et inconditionnel.**
- **2. Une protection contre le marché :** Le **salaire socialisé** sort la santé, la retraite, la famille du champ de la marchandise. Il **garantit** des droits sans dépendre du pouvoir d'achat individuel.
- **3. Un outil d'émancipation :** Il permet à chacun de vivre dignement même sans emploi (pensions, chômage...), il reconnaît que **le travail ne se limite pas à l'emploi salarié** (ex. : retraite, maternité), il repose sur une logique de **droit au revenu** plutôt que de mérite individuel.
- **4. Un levier de pouvoir pour les travailleurs :** Les caisses de sécurité sociale étaient initialement **gérées démocratiquement par les assurés**. Cela permet une forme de **contre-pouvoir ouvrier** dans l'organisation sociale.

## Budget et PLFSS 2026 : Un plan d'austérité sans précédent de 44 milliards d'€ d'économies contre le monde du travail.

Le Premier ministre François Bayrou a présenté les grandes lignes du budget 2026.

- 2026, année blanche avec un gel des prestations sociales et des pensions ;
- Doublement du plafond annuel des franchises médicales et participation forfaitaire passant de 50 à 100 € ;
- Déremboursement de médicaments et remise en cause du statut d'ALD (affection de longue durée) ;
- Des arrêts maladie plus strictement contrôlés
- Suppression de 2 jours fériés,
- Suppression de l'abattement fiscal de 10 % pour les retraités et sa transformation en un abattement de 2000 € pour tous les retraités ;
- Non remplacement d'1 fonctionnaire sur 3 et gel des traitements en 2026, remettant en cause les services publics sur l'ensemble du territoire.

**Conséquences :** Économie de 43,8 milliards d'€ sur les finances publiques.

La Sécurité Sociale, dans ses secteurs maladie et retraites, est attaquée de tous les côtés.

Le gouvernement prévoit, pour les dépenses hospitalières et celles du médico-social de **réduire la hausse des dépenses de santé de 10 à 5 milliards d'€ en 2026**, une économie de **5 milliards d'€**.

**Quid des recettes (pour le patronat !!!) : Cadeau de 211 milliards d'€ d'argent public versés aux entreprises :**

- 75 milliards €/an d'allègement de cotisations patronales.
- 88 milliards de niche fiscale
- 41 milliards d'aide de la banque publique d'investissement
- 7 milliards de subventions directes

L'OFCE\*, (note publiée le 11 juillet), indique que le creusement du déficit public français, depuis 2017, est le fruit de la baisse du taux des prélèvements obligatoires.

Le taux des remboursements des consultations médicales **passé de 70 % à 65 %**, augmentant la part à la charge des patients ou de leurs complémentaires santé : **+ 8 à 10 % en 2025, 1,6 million de personnes privées de soins.**

**L'hôpital public asphyxié.** Depuis 2000 : les hôpitaux publics ont perdu 79 896 lits, 1/4 de leur capacité d'accueil, (Drees\*)

- Fermetures d'urgences, des maternités, services saturés...
- **11 jours d'attente pour un généraliste, jusqu'à 1 an pour un spécialiste.**
- 1,6 million de personnes **privées de soins.**
- Personnels maltraités, épuisés
- **1 500 à 2 000 morts évitables/an** faute de moyens ! (AMUF\*)

\*OFCE : Observatoire Français des Conjectures Économiques

\*DREES : Direction de la Recherche des Études, de l'Évaluation et des statistiques

\*AMUF : Association des Médecins Urgentistes de France

La CGT combat pour :

- Supprimer les exonérations de cotisations : +75 Mds €/an
- Lutter contre la fraude sociale : +6 à 8 Mds €
- Lutter contre la fraude fiscale : +100 Mds d'€
- Taxer les revenus financiers : +10 Mds €
- Augmenter les cotisations des entreprises : +5 à 6 Mds €

ALLO Cgt : GM/CMP : 51.864; 51.865, Estaing : 50.400;  
L. Michel : 50.803; cgt@chuclermontferrand.fr



CHU Clermont-Ferrand